

18/02/2105



INTERSYNDICALE SNE-FSU EFA-CGC PERSONNELS CONTRACTUELS DE L'ONCFS

== Blocage de l'examen du permis de chasse Ouverture de négociations avec le MEDDE !

Il aura fallu moins d'une semaine de mouvement social des contractuels de l'ONCFS pour faire bouger le MEDDE sur les mesures transitoires du futur quasi-statut.

Mardi 17/02 JP poly accompagné de J Koé sont venus à la rencontre des personnels de St Benoist pour leur annoncer que le secrétaire général du MEDDE convoquait les syndicats et le directeur générale de l'ONCFS le jeudi 18/02 à 16H00, autour de la table des négociations en vue de proposer des mesures transitoires. Il semblerait que le ministère souhaite négocier essentiellement sur les grilles indiciaires des cat. C et B. Le cahier revendicatif annoncé dans un précédent tract va au-delà de la seule révision des grilles de C et B et nous le rappellerons !

Les personnels présents ont fait part de leur satisfaction de voir enfin des négociations commencer avec le MEDDE. *« Il aura fallu passer par un action social dure pour arriver à obtenir un début e négociations ! ».*

Unanimement, ils ont également rappelé que le mouvement social avec le blocage entre autre des convocations au permis de chasser se poursuivra aussi longtemps que les négociations n'auront pas abouti à un accord. Il s'agit d'une première avancé et nous appelons tous les personnels à rester mobilisé.

Ce mouvement social n'est pas seulement, celui des administratifs de la base administrative de St Benoist.

- que vous soyez contractuels, fonctionnaires, CDD...
- que vous soyez ouvriers, administratifs techniciens ou ingénieurs ...
- que vous soyez en postes, à la DF, DP, DAT, DRH ; DG... en DIR...
-

Ce mouvement social c'est le vôtre !

Alors sans plus attendre, manifestez votre soutien à celles et ceux qui par des actions ciblées ont permis de faire bouger le ministère sur un dossier enlisé depuis de nombreuses années.

**Vendredi, à l'issue de la rencontre avec le MEDDE,
nous vous tiendrons informé des propositions faites**